



Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

SIRRA

**366, rue Stéphane Hessel -
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bournay**

CREATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DU RUISSEAU DE LA COMBE COMBAYOUD SUR LA COMMUNE DE CHAMPIER (38)

Note complémentaire cas par cas



ETUDES ET RESTAURATION DES ESPACES NATURELS

Dossier n° 2019121

Edition : 8 septembre 2020

CLIENT	SIRRA
Adresse	366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières 38440 Saint-Jean-de-Bournay
Date livraison	08/09/2020
Version	Provisoire ☒ V1 Finale ☐
TITRE	CREATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DU RUISSEAU DE LA COMBE COMBAYOUD SUR LA COMMUNE DE CHAMPIER (38)
Objet	Note complémentaire cas par cas
Chef de projet	Aurélien DION
Rédacteur(s)	Aurélien DION
Relecteur(s)	Jérémie HAHN
Date création	07/09/2020
Fichier	20200908_Complement_cas_par_cas
Nombre de pages	12

TABLE DES MATIERES

1 - PREAMBULE.....	2
2 - EXPERTISE FAUNE/FLORE	3
2.1 - Contexte.....	3
2.2 - Site d'implantation du bassin	3
2.3 - Le Combayoud au droit du projet	5
3 - MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET.....	7

TABLEAUX

TABLEAU 1 - ESPECES RENCONTREES AU DROIT DE LA HAIE SUD DE LA PARCELLE SUR LAQUELLE SERA IMPLANTE LE BASSIN.....	3
TABLEAU 2 - SYNTHESE DES DONNEES PIFH DES ESPECES A STATUT (HTTPS://WWW.PIFH.FR)	5

FIGURES

FIGURE 1 - LOCALISATION ET ILLUSTRATION DE LA HAIE ET DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES A CONSERVER.....	4
FIGURE 2 - ILLUSTRATIONS DES HABITATS IMPACTES PAR LE PROJET.....	8

1 - P R E A M B U L E

Contexte

Le dossier de cas par cas au sujet du projet de création d'un bassin d'infiltration sur le Combayou à Champier (38) a été déposé à la DREAL le 11 août 2020.

Objet de la demande

La DREAL demande de préciser :

- La nature des "habitats dégradés sur le linéaire du cours d'eau intermittent abandonné" cité en p.6 du CERFA ?
- Le contenu des expertises ayant permis d'écarter tout enjeu faune/flore et espèces protégées évoquées dans le CERFA p.6.

2 - EXPERTISE FAUNE/FLORE

2.1 - Contexte

Aucun inventaire exhaustif faune/flore n'a été réalisé sur site. Deux visites d'expertise ont eu lieu en vue de définir :

- La présence et les potentialités pour des espèces protégées dans l'emprise du projet ;
- Les milieux ou zones d'intérêts qu'il convient d'éviter durant les travaux.

Les visites d'expertise ont porté tant sur la parcelle d'implantation du bassin que sur les milieux riverains du projet incluant le Combayoud.

Les visites d'expertise se sont déroulées le 27 mars pour le premier passage et le 3 juillet pour le second.

Date intervention	Intervenant	Points d'attention	Conditions
27/03/2020	Jérémy HAHN	Faune, flore, habitats et espèces protégés	Bonne
03/08/2020	Aurélien DION	Aggron de Mercure	Bonne

2.2 - Site d'implantation du bassin

Le site d'implantation du bassin est une parcelle de monoculture céréalière ne présentant que peu d'intérêt d'un point de vue écologique. Toutefois, la haie arbustive bordant la parcelle, véritable îlot végétal au milieu de culture peu favorables à la biodiversité présente un vrai intérêt. Plusieurs arbres remarquables ont été recensés et notamment des arbres présentant des cavités. Ces arbres sont favorables à l'accomplissement du cycle biologique de nombreux groupes et notamment les chiroptères. La présence de passereaux nicheurs probables a été recensée au sein de cette haie (cf. tableau 2).

Il est donc indispensable dans le cadre du projet de veiller à conserver cette haie et de ne pas l'impacter.

A l'est de la parcelle, un alignement d'arbres bordant la route présente également un intérêt écologique. Ce type d'alignement est favorable aux espèces tels que la chevêche d'Athéna (*Athene noctua*). Bien que non contactée sur le site, l'espèce est nicheuse sur la commune.

N.B : de la repasse a été effectuée en soirée sans succès lors du passage de mars.

Tableau 1 - Espèces rencontrées au droit de la haie Sud de la parcelle sur laquelle sera implanté le bassin

Nom	Nom vernaculaire	Statut	Espèces protégées
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Nicheur probable	Oui
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	Nicheur probable	Oui
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Nicheur probable	Oui
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Nicheur possible	Oui
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nicheur probable	Oui
<i>Podacris muralis</i>	Lézard des murailles	/	Oui

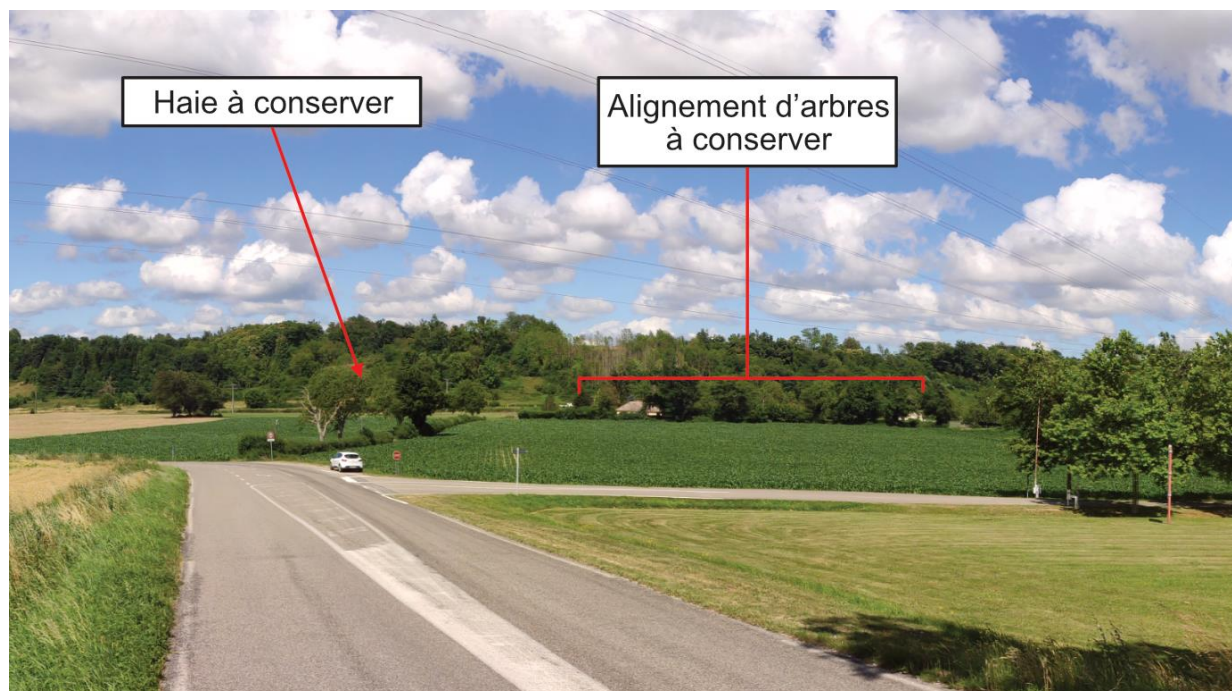


Figure 1 - Localisation et illustration de la haie et de l'alignement d'arbres à conserver

2.3 - Le Combayoud au droit du projet

Ce cours d'eau borde le projet avant de rejoindre son exutoire au droit du lotissement menant l'intégralité du débit vers la station d'épuration. Ce cheminement hydraulique n'est en réalité utilisé que lors des périodes d'hydrologie marquée. Lorsque les débits sont plus faibles, le cours d'eau se perd par infiltration dans la plaine agricole. Preuve en est, dans sa partie terminale, le chenal est très peu marqué.

L'objectif des visites d'expertise était d'évaluer le fonctionnement du cours d'eau. Dans la mesure où le projet prévoit la dérivation de l'intégralité du débit du cours d'eau, il est indispensable d'évaluer les impacts d'une telle modification conduisant à l'abandon de la partie aval du linéaire du lit mineur.

Concernant les enjeux flore, la consultation du Pôle d'Information Flore Habitats a permis de connaître les espèces à enjeux présentes sur la commune. Le tableau ci-dessous regroupe les données connues à ce jour.

Tableau 2 - Synthèse des données PIFH des espèces à statut (<https://www.pifh.fr>)

Taxon	Statut réglementaire	Liste rouge Rhône-Alpes	Liste rouge Auvergne	Indigénat	Nb obs	Dernière observation
<i>Achillea ptarmica</i> L. subsp. <i>ptarmica</i>		LC	LC	indigène (ou natif)	1	2005
<i>Allium scorodoprasum</i> L., 1753	Protection régionale Rhône-Alpes	LC	NE	indigène (ou natif)	1	1990
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Convention de Washington (annexe II)	LC	LC	indigène (ou natif)	1	2015
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth, 1789	Protection régionale Rhône-Alpes	EN	NT	indigène (ou natif)	2	2010
<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753		LC	LC	indigène (ou natif)	2	1872
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soo subsp. <i>incarnata</i>	Convention de Washington (annexe II)	LC	EN	indigène (ou natif)	1	1988
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Convention de Washington (annexe II)	LC	LC	indigène (ou natif)	1	1988
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	Protection régionale Rhône-Alpes	EN	NT	indigène (ou natif)	1	2009
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	Convention de Washington (annexe II)	LC	LC	indigène (ou natif)	1	2005
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Convention de Washington (annexe II), Protection départementale Loire	LC	LC	indigène (ou natif)	3	2015
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Protection régionale Rhône-Alpes	EN	LC	indigène (ou natif)	3	2010
<i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753	Protection régionale Rhône-Alpes	EN	EN	indigène (ou natif)	1	1830
<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753		LC	EN	indigène (ou natif)	1	2015
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	Protection régionale Rhône-Alpes, Protection nationale (annexe I)	EN	NT	indigène (ou natif)	1	2014
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Protection régionale Rhône-Alpes	NT	LC	indigène (ou natif)	2	2010
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753		LC	CR	indigène (ou natif)	1	2010
<i>Nymphaea alba</i> L., 1753		LC	LC	indigène (ou natif)	1	2010
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753		LC	VU	indigène (ou natif)	2	2005
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir., 1816		LC	EN	indigène (ou natif)	1	2010
<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Protection régionale Rhône-Alpes	NT	LC	indigène (ou natif)	2	2010
<i>Sison amomum</i> L., 1753		LC	NT	indigène (ou natif)	1	2014
<i>Sparganium emersum</i> Rehmann, 1871	Protection régionale Rhône-Alpes	LC	NT	indigène (ou natif)	1	2010
<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810		NT	NT	indigène (ou natif)	1	2010

Compte-tenu de la liste d'espèce à statut connues sur la commune de Champier, seules l'ail rocambole et l'orchis pyramidale ont attiré notre attention car ces espèces sont les seules à avoir des exigences écologiques pouvant laisser présager une présence sur site. En effet, l'ail rocambole est essentiellement inféodée aux lisières sèches à mésophiles et l'orchis aux prairies sèches et talus secs. Le site de travaux n'intègre que peu voire pas de milieux favorables à ces espèces.

Les potentialités pour les autres espèces sont nulles à très faibles.

Du point de vue de la faune, le milieu semblait être favorable au développement et la présence de l'agrion de Mercure et des amphibiens de manière moins évidente (caractère temporaire d'une partie du lit, faiblesse de la lame d'eau...). Lors des prospections de mars, aucune preuve de présence d'amphibiens n'a été relevée.

■ **Cas de *Coenagrion mercuriale***

La présence cette espèce inféodée aux milieux lotiques permanents de faible importance et bien oxygénés avec présence d'hélophytes à tiges creuses n'est pas à écarter. Une seconde visite a donc été programmée en juillet afin de constater ou non la présence d'individus volants.

Lors de cette seconde visite, le régime du cours d'eau a été éclairci et a permis de mettre en évidence un assec sur la partie aval du Combayoud. Ainsi, nous avons constaté un écoulement s'atténuant jusqu'à devenir inexistant une cinquantaine de mètres en amont du passage sous la RD. Au droit du passage sous-voir et dans la partie aval, quelques stagnations d'eau ont été recensées mais pas d'écoulement. Ce type de fonctionnement ne permet pas l'accomplissement des cycles biologiques d'espèces annuelles dans la partie terminale du Combayoud. Les larves d'agrion de Mercure dont le développement dure généralement 20 mois ne peuvent donc pas se développer dans la partie aval. Toutefois, dans la partie amont, le milieu pourrait lui être favorable mais la végétation conduit à une fermeture importante du milieu peu favorable cette espèce et les plantes hôtes supports des pontes.

Bien que sa présence n'ait pas été constatée, il sera nécessaire de bien veiller à une programmation des travaux évitant les périodes d'émergence, de maturation ou d'activité des adultes si des travaux sont entrepris sur la partie amont du Combayoud. Il convient de préciser que ce n'est pas le cas dans le projet actuel.

■ **Cas des amphibiens**

Le triton palmé, bien que non observé sur site, est présent sur la commune (www.faune-isere.org). Bien que le potentiel pour cette espèce ne soit pas nul, il reste faible. Cette espèce ne fréquente pas les parcelles dédiées à la culture céréalière. Elle n'est donc pas présente sur le site d'implantation du bassin mais pourrait l'être au sein des milieux avoisinant (haies, boisements...).

3 - MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET

La majeure partie du linéaire impacté par l'abandon d'une partie du lit du Combayou se compose d'un milieu bordant un champs de culture céréalières intensives avec l'expression d'habitats que l'on classe en tant que cultures avec marges de végétations spontanées.

En aval immédiat du passage sous la RD, l'habitat se rapproche davantage d'un fossé à hélophyte selon le taux de saturation du sol.

Pour la parcelle siège de la création du bassin d'infiltration, les terrassements s'opéreront uniquement dans une parcelle à vocation céréalière et sur une prairie bordant le stade faisant l'objet de tonte très régulière. Les alignements d'arbres et haies bocagères citées plus haut ne seront pas impactées par le projet.

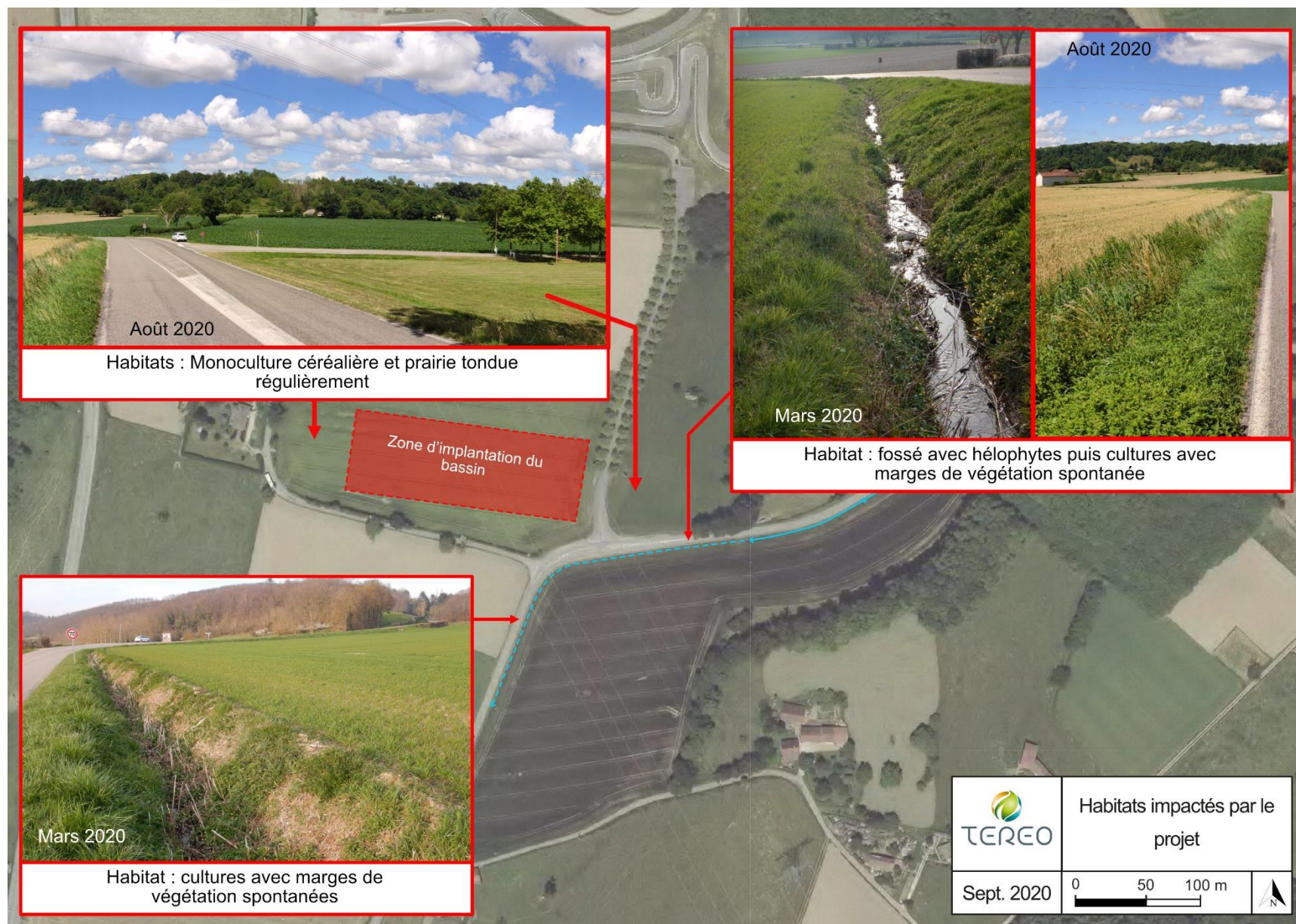


Figure 2 - Illustrations des habitats impactés par le projet